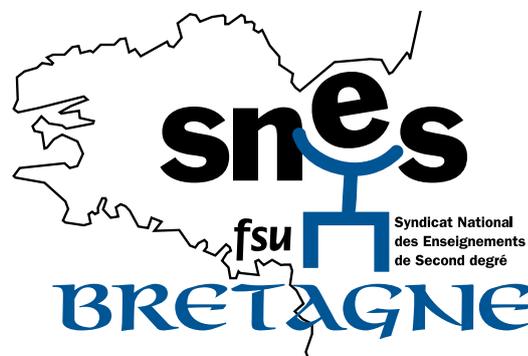


SPÉCIAL CPE



Stage académique CPE Mardi 27 janvier 2015 à Rennes

Matin : le CPE et les familles populaires.

Peur face à l'école, rapports asymétriques, parents disqualifiés par leurs enfants sont autant de mécanismes implicites dont nous constatons les méfaits dans l'échec scolaire. Comment inverser cette dynamique ? Quelle stratégie mettre en œuvre ? Parents et élèves, face à la spirale des difficultés ont souvent pour interlocuteur privilégié un CPE, comment peuvent-ils contribuer à sécuriser le parcours de ces élèves ?

Notre premier intervenant, **Pierre Périer**, sociologue, professeur en Sciences de l'Éducation à l'Université Rennes 2 et responsable du Master CPE à l'ÉSPÉ de Rennes, propose de construire un rapport équitable entre l'École et les familles populaires.

Après-midi : regards croisés sur le métier de CPE.

Les réflexions sur la catégorie sont multiples depuis 2013 (référentiel de compétences, mise en place de l'ÉSPÉ, discussions sur la circulaire de mission...). Quels liens entre ces textes, la réalité de l'exercice du métier et la formation initiale ? L'objectif de cette table ronde est de mettre en débat les récentes discussions sur le métier de CPE, en confrontant les points de vues de différents spécialistes du métier.

Intervenants : **Loïc Bernard**, IPR-IA responsable de la cellule établissement et vie scolaire ; **Valérie Héroult**, secrétaire nationale de la catégorie CPE au SNES-FSU ; d'autres intervenants doivent confirmer leur participation.

**ENSEMBLE,
POUR REVALORISER
LE SECOND DEGRÉ**



Du 27 novembre au 4 décembre, je vote SNES-FSU

Stage national CPE les 21 et 22 janvier 2015 à Paris

Le management des établissements : quels enjeux pour les CPE ?

Les CPE doivent faire face à des injonctions multiples, à des transferts de tâches, voire à des dévoiements de leurs missions. Leur autonomie professionnelle en tant que concepteur n'est pas reconnue partout et les tentatives d'inclusion dans une équipe de direction ou de pilotage élargie sont fréquentes.

Objectif de ce stage : approfondir notre réflexion et nos revendications concernant le rôle de l'inspection dans la conception du métier. Quelle autonomie professionnelle et quel positionnement au sein des établissements ? Inscrivez-vous auprès du SNES académique.

Édito : Défendre et faire avancer notre métier



La non-création des 10 postes CPE « mesures 2014 » est choquante pour tous, mais plus encore pour ceux qui doivent compenser par leur engagement professionnel le manque de moyens ou qui ne peuvent plus

ou ne veulent plus le faire. Trop de collègues en souffrent ! C'est insupportable !

Vos élus du SNES-FSU sont les seuls à le faire entendre à l'administration !

Les discussions sur le métier de CPE, dans le cadre des « chantiers Peillon » doivent aboutir à la publication d'un nouveau décret. Au plan académique, le SNES a informé et consulté la profession, en lien étroit avec le travail de nos représentants nationaux, interlocuteurs du ministère. Plus généralement, le SNES-FSU est porteur d'une réflexion de fond sur le métier, une réflexion qu'il partage et enrichit au cours de rencontres avec la profession, de recherches, d'enquêtes et d'actions !

Là aussi, vos élus du SNES-FSU sont les seuls à le faire !

Pour défendre les intérêts de la profession et des collègues lors des groupes de travail face aux DASEN ou au Rectorat et dans les CAPA, nous préparons par un travail minutieux nos interventions. Chaque collègue, syndiqué ou non, peut être suivi individuellement à cette occasion, s'il nous sollicite. Puis, nous rendons compte à l'ensemble de la profession par nos publications.

Nous sommes les seuls à le faire !

Afin de poursuivre ce travail d'élus et cet engagement militant, votre vote pour les listes CPE du SNES-FSU pour les CAP Académique et Nationale, ainsi que les listes FSU aux CT Académique et nationale reste déterminant.

Et cette fois, vous seuls pourrez le faire !

10 octobre 2014

*Pierre-Yves Moré,
secrétaire académique
pour les CPE*

Hors classe

25 promotions en 2014, c'est une satisfaction ! Les acquis de l'an dernier sont confirmés (pour l'académie une augmentation de plus de 75 % de promotions par rapport à 2012). Nos remarques lors des précédentes CAPA ont été prises en compte : un plus grand nombre de collègues proches de la retraite partiront avec la Hors-Classe (dont certains ex-CE). Cependant, de trop nombreux collègues sont encore exclus de cette promotion du fait du poids des avis des chefs d'établissement et des IPR. Tous les ans, nous intervenons sur les situations de l'ensemble de ces collègues et nous demandons plus de transparence dans l'attribution des avis.

Deux des promus étaient au 10^{ème} échelon, 23 au 11^{ème}. 5 avait été promu au 11^{ème} échelon depuis plus de 5 ans, 7 entre 1 et 3 ans, les 11 autres depuis moins d'un an.

Nous avons à nouveau plaidé pour qu'une part du contingent supplémentaire soit réservée à l'examen des situations des collègues proches de la fin de carrière et pourtant exclus des promotions.

Le SNES revendique :

- Une refonte de la grille indiciaire en 11 échelons s'impose, avec des débuts de carrière revalorisés à l'indice 495, et l'intégration des actuels indices terminaux de la hors-classe, pour permettre à tous d'atteindre l'indice terminal de ce corps.

- Une progression de carrière au grand choix pour tous, comme c'est actuellement le cas pour les chefs d'établissement et les IPR.

Avancement d'échelon

Dans un contexte de gel du point d'indice, l'avancement d'échelon revêt une importance plus grande encore.

Principes de l'avancement d'échelon

30 % des promouvables au grand choix sont promus, 5/7^{ème} des promouvables au choix sont promus. Un collègue est promouvable en fonction du rythme d'avancement.

Exemple : pour le passage du 5^{ème} au 6^{ème} échelon, un collègue est promouvable 2 ans et 6 mois après sa promotion au 5^{ème} échelon. Si à cet instant, il est dans les 30 % les mieux classés, il est promu au grand choix. Sinon il sera promouvable au choix 6 mois plus tard. S'il n'est pas promu à cette occasion, il le sera à l'ancienneté 6 mois après.

Les critères de départage sont, dans l'ordre : la note (sur 20), l'ancienneté dans le corps, l'ancienneté dans l'échelon, puis la date de naissance.

Vous pouvez consulter le tableau de rythme d'avancement sur le site du SNES

Bretagne à l'adresse suivante :

<http://www.rennes.snes.edu/spip/spip.php?article1880>

Pour une explication plus précise ou un conseil personnalisé, contactez la section académique à Rennes le jeudi.

Enfin, nous vous conseillons de nous retourner les fiches syndicales à l'occasion de chaque CAPA pour que vos représentants disposent d'informations précises et actualisées vous concernant et ainsi mieux défendre votre situation.

| Échelon | Avis des chefs d'établissement | | |
|-------------------|--------------------------------|-------------------|--------------|
| | Exceptionnel | Très satisfaisant | Satisfaisant |
| 7 ^{ème} | 29 % | 26 % | 43 % |
| 8 ^{ème} | 31 % | 10 % | 60 % |
| 9 ^{ème} | 44 % | 10 % | 47 % |
| 10 ^{ème} | 57 % | 4 % | 39 % |
| 11 ^{ème} | 39 % | 15 % | 41 % |

Promotion CPE 2013 - 2014

| Échelon | Grand Choix | | Choix | |
|------------------------------------|--------------|--------|--------------|--------|
| | Promouvables | Promus | Promouvables | Promus |
| 5 ^e au 6 ^e | 2 | 0 | 3 | 2 |
| 6 ^e au 7 ^e | 7 | 2 | 7 | 5 |
| 7 ^e au 8 ^e | 13 | 4 | 17 | 12 |
| 8 ^e au 9 ^e | 16 | 5 | 13 | 9 |
| 9 ^e au 10 ^e | 10 | 3 | 12 | 9 |
| 10 ^e au 11 ^e | 16 | 5 | 13 | 10 |
| Total | 64 | 19 | 65 | 47 |



Les commissaires paritaires CPE et certifiés échangent pour préparer les CAPA

Mouvement 2014 : le bilan

La FPMA s'est tenue le 20 juin dernier. **Au total, 115 collègues CPE dont 20 entrants dans l'académie, ont participé au mouvement intra-académique.** (Barre d'entrée dans l'académie : 726 pts).

Nous déplorons une fois de plus ce manque de fluidité du mouvement lié en partie aux postes bloqués pour accueillir les stagiaires. Conséquence : un faible taux de satisfaction des collègues CPE déjà en poste dans l'académie ; seulement 15 d'entre-eux ont été mutés dans un autre établissement. Le refus du Rectorat d'implanter les 10 postes de CPE créés par le Ministère laisse un goût amer aux trop nombreux exclus du mouvement cette année.

Le SNES conseille :

Les mutations sont un des temps forts de la carrière pour lequel le conseil des commissaires paritaires est déterminant. Nous recommandons vivement aux collègues candidats au mouvement de se faire accompagner dans leur demande en se rendant dans les permanences départementales ou en contactant les militants CPE au SNES à Rennes tous les jeudis.

Notre travail préparatoire a permis de faire corriger **les incohérences de 10 projets d'affectation** (soit une nouvelle fois près de 30 % d'erreurs).

Au terme d'un travail minutieux d'inventaire des postes et d'examen des situations individuelles, nous avons proposé plusieurs améliorations, justifiées par le respect des règles, l'équité et l'intérêt du plus grand nombre.

35 collègues ont obtenu une mutation sur poste fixe, dont 1 poste spécifique en EREA, et 3 ont obtenu une affectation sur une zone de remplacement.

Mouvement CPE 2014

| | | | | | |
|---|---------|--------|---------|-----------|-------|
| Affectation sur poste fixe | 22 | 29 | 35 | 56 | Total |
| Collège | 3 | 5 | 7 | 1 | 16 |
| Lycée | 3 | 4 | 7 | 4 | 18 |
| EREA | 0 | 0 | 0 | 1 | 1 |
| Barre du dernier poste fixe obtenu | 205 pts | 55 pts | 428 pts | 252,2 pts | |
| Nouveaux collègues entrants dans le département | 5 | 7 | 7 | 6 | 25 |
| TZR | 1 | 0 | 1 | 1 | 3 |
| Non mutés | 14 | 27 | 22 | 14 | 77 |

Discussion sur le métier : nouvelle circulaire en vue !

Depuis l'ouverture des discussions sur le métier avec le premier groupe de travail, qui s'est réuni le 13 janvier dernier au Ministère, de nombreux échanges se sont poursuivis tant au niveau national qu'académique, avec notamment l'enquête « le métier de CPE en 2014 » et les Assemblées Générales de Brest et Rennes, organisées par le SNES-FSU en janvier 2014.

Dans l'académie, de nombreux collègues CPE se sont exprimés sur le cadrage de leurs missions dans les groupes de secteur. Enfin presque... dans le groupe de secteur du 35, nous déplorons que les collègues n'aient pas eu droit d'évoquer collectivement l'actualité de notre catégorie ainsi que les réflexions menées sur nos missions, rue de Grenelle. Des syndicats ont refusé de saisir l'occasion du groupe de secteur pour informer les collègues et alimenter la réflexion collective. C'est au mieux une erreur grossière, au pire un manque de responsabilité quant à l'avenir de la profession.

En tout état de cause, le dernier groupe de travail ministériel sur l'actualisation de la circulaire des missions des CPE, s'est tenu le 19 juin dernier. Cette actualisation, en lien avec le référentiel de compétences professionnelles de juillet 2013, constitue une avancée pour notre métier. Le positionnement des CPE en tant que personnels éducatifs concepteurs de leur activité, est conforté et certaines dérives managériales évitées. Le SNES, par ses nombreux amendements, a fortement contribué à l'enrichissement de cette fiche qui devait aboutir à une nouvelle circulaire de missions pour septembre 2015.

Le SNES regrette toutefois qu'à cette occasion, la question du temps de travail hebdomadaire (35h) n'ait pas été clarifiée et déplore l'absence de réelle revalorisation pour la profession. Les discussions devront se poursuivre sur ces deux sujets notamment.



La publication de la nouvelle circulaire, initialement programmée en septembre a été reportée en raison du dernier remaniement ministériel. Nous sommes toujours en attente de la date de la publication. Nous informerons la profession, dès que les dates seront connues.

ASEN faisant fonction de CPE : défendre le métier et le statut !

Christelle Guiader, CPE au Collège de l'Harteloire est membre du bureau départemental du SNES-FSU 29. Elle témoigne de dérives liées au manque de moyens de CPE dans le département.

Manque-t-il des postes de CPE dans le Finistère ?

C'est un euphémisme ! Sur les 10 établissements sans CPE dans l'académie, 6 sont dans le Finistère. Notre département a beaucoup de petits établissements ruraux. Assurer la continuité territoriale, prendre en compte la ruralité dans le déploiement des services publics exige des moyens.

Comment s'adaptent ces établissements sans CPE ?

Dans certains établissements, un ASEN assume la responsabilité du fonctionnement de l'équipe, est chargé d'organiser et d'assurer la cohérence du travail des ASEN et de faire le lien avec l'ensemble des acteurs de la communauté scolaire. Le suivi des élèves est réparti entre l'ensemble des ASEN, au détriment d'une vision globale, d'une analyse et d'un traitement professionnel de situations d'élèves parfois complexes.

Est-ce une bonne solution ?

À court terme cela paraît séduisant. Mais, à y regarder de plus près, les ASEN sollicités pour ces fonctions éprouvent des difficultés tout à fait prévisibles : non-reconnaissance de leur fonction (par les autres ASEN, les autres collègues, parfois les parents et évidemment l'institution...), difficultés à organiser leur travail (manque de connaissances du métier, aucune formation...), désenchantement (parce que cette situation est un véritable « cul de sac » professionnel) et aussi absence de droit et de rémunération correspondante. Ils doivent gérer une équipe de personnes ayant le même statut et la même rémunération qu'eux, alors qu'ils occupent en réalité un poste de « chef d'équipe ». Et puis, ils sont confrontés à de grosses responsabilités pour des ASEN : quand les chefs sont absents, ils se retrouvent parfois face à des situations qu'ils ne savent pas gérer.

Ils font donc les frais du manque de postes de CPE. Quelles perspectives leur sont offertes à l'issue de cet emploi ?

Contractuellement, ce sont des ASEN ! Ils bénéficient donc des droits liés à leur contrat. Mais les contrats sont en réalité détournés. La loi ne prévoit pas d'employer des ASEN dans de telles fonctions. Par conséquent, ces situations n'ont pas lieu d'être. C'est particulièrement scandaleux parce que ces ASEN, s'investissent souvent énormément dans leur travail sans bien se rendre compte qu'ils n'auront pas les droits auxquels ils aspirent en retour. Ils peuvent occuper cette fonction durant des années et se retrouver au bout de 6 ans sans davantage de perspectives que les autres ASEN, voire moins car il

est très difficile de concilier leur fonction à temps plein avec une formation ou une préparation à un concours.

Mais pour l'établissement, n'est-ce pas mieux que rien ?

L'expérience montre souvent les limites sur le plan de l'éthique et de l'expertise professionnelle. Ces ASEN ne peuvent pas avoir le recul qu'offrent un statut, une véritable formation validée par un concours, l'appartenance à une profession et un lien avec les corps d'inspection. En outre, cela fragilise le statut de CPE : pourquoi maintenir un concours, un niveau d'exigence, de formation, un statut et un niveau de rémunération si on peut faire la même chose avec des personnels moins qualifiés, moins rémunérés et précarisés ?

Comment faire alors ?

L'apparition de ce type de contrat montre qu'il y a un véritable besoin dans ces établissements. L'erreur est d'y répondre de cette manière. Mais d'une certaine façon, les établissements sont coincés, on ne leur donne pas d'autres solutions. C'est un problème posé par l'autonomie des établissements : on réduit globalement les moyens et on demande de s'adapter localement.

La revendication du SNES-FSU est d'avoir au moins un CPE par établissement. L'implantation des 10 postes supplémentaires dont l'académie a été dotée en 2014 aurait permis de régler ce problème. La solution est dans les mains du Rectorat et du Ministère : Il n'y a pas d'alternative : il faut créer des postes de CPE !

SNES-FSU Bretagne

24 rue Marc Sangnier 35200 Rennes
Permanences CPE : jeudi de 9h30 à 16h30
Téléphone : 02 99 84 37 00
Courriel : s3ren@snes.edu

Qui contacter dans les départements :

Côtes d'Armor

Catherine Flant - Collège Yves Coppens, Lannion
Yves Forton - Lycée Rabelais, Saint Briec

Finistère

Christelle Guiader - Collège de l'Harteloire, Brest
Sandrine Pemp - Collège Alain, Crozon

Ille-et-Vilaine

Pascale Delahaye - LP Jean Jaurès, Rennes
Thibaut Gélati - Collège Mahatma Gandhi, Fougères

Morbihan

Pierre-Yves Moré - Lycée Victor Hugo, Hennebont
Mickaëlle Jegou - Collège de la rivière d'Étel, Étel

